Valeur ajoutée

du secteur de la construction

5,7%

En 2023, en Wallonie, 5,7 % de la valeur ajoutée est générée par le secteur de la construction

Evolution de la valeur ajoutée dans le secteur de la construction et au total - 2010-2023 (2010=100)

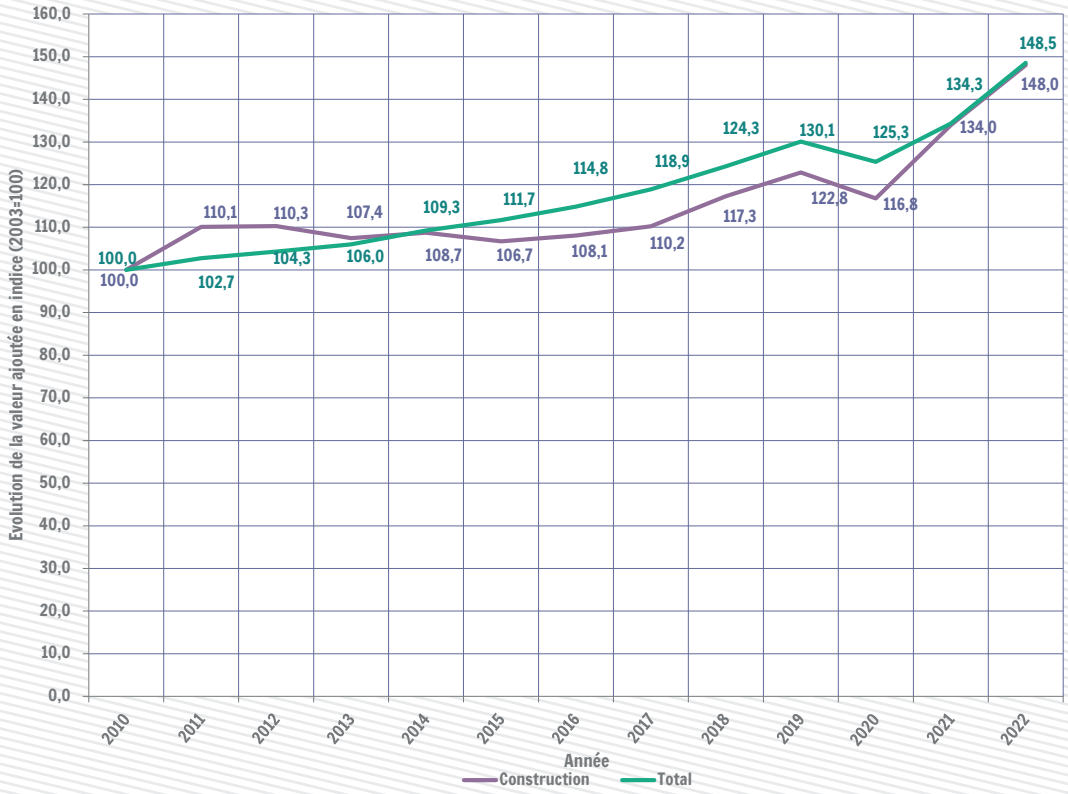

Sources : Banque Nationale de Belgique - Institut des Comptes Nationaux

Avec 7 030,8 millions d'euros de valeur ajoutée en 2023, le secteur de la construction représente 5,7 % de la valeur ajoutée totale en Wallonie. En moyenne sur la période 2010-2023, la part de la construction est également de 5,6 %.

La valeur ajoutée a connu un taux de croissance annuel moyen de 7,97 % entre 2003 et 2008 alors que la valeur ajoutée totale wallonne ne progressait que de 4,65 % sur la même période. En ce qui concerne la période 2010-2023, la construction a connu un taux de croissance annuel moyen légèrement inférieur à la moyenne régionale, soit 3,81 % tandis que la valeur ajoutée totale croissait de 3,76 %.

L'année 2023 est marquée par une augmentation du taux de croissance annuel moyen dans la construction. Il est de 9,8 % alors que pour l'ensemble des secteurs il augmente de 8,8 %. Si le secteur de la construction continue sa croissance en 2023, cette dernière croit moins rapidement qu'en 2022 (le taux de croissance annuel moyen en 2022 était de 10,5) confirmant ainsi le ralentissement entamé en 2022.

Iweps

Valeur ajoutée

du secteur de la construction

Définitions et sources

La valeur ajoutée est un indicateur économique qui mesure la richesse créée par une entreprise, un secteur d'activité ou un agent économique. Elle est définie comme la différence entre la valeur finale de la production et la valeur des biens qui ont été consommés par le processus de production. Par exemple, lorsqu'une entreprise vend un produit, elle achète des matières premières, des produits (semi) finis, de l'énergie, etc. Elle effectue une production à partir de tous ces éléments en les transformant, et elle utilise du travail et son capital productif. Elle crée de la valeur car la valeur du produit obtenu est plus élevée que la somme des valeurs des consommations intermédiaires. La différence entre les deux représente la valeur ajoutée.

Le secteur de la construction, quant à lui, est défini de la manière suivante : construction de bâtiments, promotion immobilière, construction de routes et de voies ferrées, construction de réseaux et de lignes, construction d'autres ouvrages de génie civil, démolition et préparation de sites, travaux d'installation électrique, de plomberie et autres travaux d'installation, travaux de finition, autres travaux de construction spécialisés.

En 2018, un certain nombre d'arrondissements administratifs en Wallonie ont subi une modification de leur découpage géographique et, en 2019, quelques communes flamandes ont fait l'objet de fusions. Ce faisant, la composition des arrondissements de Hasselt, Maaseik, Ath, Charleroi, Mouscron, Soignies, Thuin et Tournai a été modifiée et deux nouveaux arrondissements ont été créés : Tournai-Mouscron et La Louvière. Les changements n'ont pas d'impact sur la composition des provinces et des régions. Toutes les séries historiques ont été adaptées pour tenir compte de ces changements.

Sources : Institut des comptes nationaux ; Calculs : IWEPS.

Pertinence et limites

Les données utilisées sont issues des comptes régionaux publiés par l'Institut des Comptes Nationaux de la Banque Nationale de Belgique. Pour de plus amples renseignements sur la méthodologie et les limites liées à l'établissement des comptes régionaux:
https://www.nbb.be/doc/dq/f_method/m_meth2020f.pdf

Pour en savoir plus : https://www.nbb.be/doc/dq/f_method/m_meth2020f.pdf

Personne de contact : Caroline Albessart (c.albessart@iweps.be) / prochaine mise à jour : mars 2026